

Le recouvrement amiable et judiciaire des créances

❖ ORGANISATION DE CETTE FORMATION

Durée : 2 jours

1er jour : 9h30 / 12h30 - 13h30 / 17h30

2ème jour : 9h / 12h30 - 13h30 / 17h

❖ PUBLIC CONCERNE

Responsable financier, responsable du recouvrement, comptables

❖ OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

Acquérir une méthode pour relancer efficacement à l'amiable :

- > Connaître les procédures pour mieux manager les partenaires judiciaires : avocats, huissiers, agences de recouvrement
- > Diminuer les retards de paiement et les impayés et contribuer à améliorer le DSO pour limiter le BFR

❖ THEMES ABORDES

- > Le cadre juridique et financier :
 - Les conditions générales de vente et les clauses à insérer pour améliorer les encaissements
 - Les délais et mode de paiement (avantages et inconvénients)
- > Les causes de retard de paiement :
 - L'insolvabilité, le non respect des délais
 - Le recouvrement des chèques impayés
- > Les outils de la relance :
 - La balance âgée, le relevé de compte, le profil payeur
 - Elaboration de modèles de courriers, fax et mails adaptés au contexte
- > Relancer à l'amiable :
 - Le cycle de relance
 - Les différents scénarios par typologie de clients
 - Le traitement des litiges
- > Relancer judiciairement :
 - La constitution du dossier
 - La mise en demeure, la sommation de payer
 - Les procédures judiciaires individuelles : l'injonction de payer, les assignations, les saisies attributions, les mesures conservatoires...
 - Le contrôle des tiers : avocats, huissiers, agences de recouvrement
- > Les procédures collectives :
 - La procédure de sauvegarde
 - Le redressement judiciaire
 - La liquidation judiciaire